

Ville de Saint Jean d'Angély

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du
JEUDI 11 DÉCEMBRE 2025 à 19 h 00
Salon d'honneur de l'Hôtel de Ville

OBJET : D20 - Autorisation budgétaire spéciale pour les dépenses d'investissement à engager avant le vote du budget primitif

Date de convocation : 5 décembre 2025

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 22

Françoise MESNARD, Maire, Cyril CHAPPET, Myriam DEBARGE, Matthieu GUIHO, Jocelyne PELETTE, Jean MOUTARDE, Marylène JAUNEAU, Philippe BARRIERE, Mathilde MAINGUENAUD, Adjoints ;

Anne DELAUNAY, Anne-Marie BREDECHE, Pascale GARDETTE, Catherine BAUBRI, Patrice BOUCHET, Gaëlle TANGUY, Michel LAPORTERIE, Fabien BLANCHET, Sabrina THIBAUD, Médéric DIRAISON, Arthur AUGER, Micheline JULIEN, Pierre-Michel MARCH, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ayant donné pouvoir : 3

Natacha MICHEL à Catherine BAUBRI ; Denis PETONNET à Cyril CHAPPET ; Julien SARRAZIN à Matthieu GUIHO

Absents excusés : 3

Henoch CHAUVREAU ; Sandrine RONTET-DUCOURTOUX ; Patrick BRISSET

Absente : 1

Houria LADJAL

Présidente de séance : Françoise MESNARD

Secrétaire de séance : Myriam DEBARGE

Mme la Maire constate que le quorum (15) est atteint et ouvre la séance.

Hôtel-de-Ville - BP 10082
17415 Saint-Jean-d'Angély cedex
Tél. : 05 46 59 56 56
Fax : 05 46 32 29 54
www.angely.net

CERTIFIÉ RENDU EXÉCUTOIRE
par télétransmission au contrôle de légalité
sous le n° 017-211703475-20251211-2025_12_D20-DE
AR Préfecture le 15 décembre 2025
et par publication dématérialisée le 15 décembre 2025

D20 - Autorisation budgétaire spéciale pour les dépenses d'investissement à engager avant le vote du budget primitif

Rapporteur : M. Matthieu GUIHO

Vu l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) qui dispose que :

« Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget :

- *de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente,*
- *de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget,*
- *Sur autorisation de l'organe délibérant, d'engager, liquider et mandater :*
 - o *les dépenses d'investissement (hors autorisation de programme), précisant le montant et l'affectation des crédits, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent et à l'exception des crédits afférents au remboursement de la dette,*
 - o *les dépenses à caractère pluriannuel comprises dans une autorisation de programme ou dans une autorisation d'engagement, correspondant aux autorisations ouvertes au cours des exercices antérieurs, dans la limite d'un montant de crédits de paiement par chapitre, égal au tiers des autorisations ouvertes au cours de l'exercice précédent.*
- *Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption ».*

Dépenses d'investissement hors autorisation de programme

Sur le budget principal VILLE, en 2025, le montant des dépenses réelles d'investissement inscrites au budget s'élève à **1 982 984,13 €** (hors autorisations de programme et hors restes à réaliser).

Le montant maximum du seuil autorisé est de **495 746,03 €** ($1\ 982\ 984,13\ € \times 25\ %$).

Chapitre	Libellé	Montant budget 2025	Autorisation maximum en 2026	Autorisation souhaitée en 2026
20	Immobilisations incorporelles	54 170,00 €	13 542,50 €	13 000 €
204	Subventions d'équipement versées	13 530,00 €	3 382,50 €	0 €
21	Immobilisations corporelles	925 156,00 €	231 289,00 €	231 000 €
23	Immobilisations en cours	990 128,13 €	247 532,03 €	247 000 €
TOTAL		1 982 984,13 €	495 746,03 €	491 000 €

Ces dépenses concernent principalement les opérations suivantes :

Opération - libellé	Imputation	Objet	Montant	Total par chapitre
0436 - Bâtiments communaux divers	2031	Etudes pour Maison des assistantes maternelles	13 000 €	13 000 €
0595 - Musées	2188	Appel à projets Microfolies : casques VR + machine à broder + découpeuse-graveuse + sérigraphie + 2 ordinateurs + vidéoprojecteur + mobilier Fablab	18 000 €	
0714 – Bâtiments culturels divers	2188	Boîte retour d'ouvrages et mobilier	5 000 €	231 000 €
0222 – Hôtel de Ville	21838	Informatique et divers	8 000 €	
0526 – Matériels voirie	215731	Véhicule balayeuse	200 000 €	
0711 - Cimetière	2313	Travaux reprise et renforcement caveau	5 000 €	
0436 - Bâtiments communaux divers	2313	Travaux pour Maison des assistantes maternelles	60 000 €	247 000 €
0247 - Abbaye	2316	Portes	20 000 €	
0436 - Bâtiments communaux divers	2313	Fenêtres, toitures et leds	65 000 €	
0630 – Bordures trottoirs	2315	Travaux trottoirs	42 000 €	
579 - Travaux bâtiments sportifs	2313	Calorifugeage gymnase du Coi	30 000 €	
579 - Travaux bâtiments sportifs	2313	Vestiaires Pelouaille	25 000 €	
TOTAL				491 000 €

Dépenses d'investissement des autorisations de programme

Pour le budget principal VILLE, le montant total des autorisations de programme est de **904 391,87 €**. Quatre autorisations de programme sont ouvertes.

Opération 138 - Requalification urbaine du cœur de ville (délibération du 03 avril 2025) :

Imputation	Libellé	Montant budget 2025	Autorisation 2026 (1/3 du budget 2025)	Autorisation souhaitée en 2026
23153.8450	Immobilisations en cours	430 000 €	143 333 €	40 564 €

Opération 0595 – Programmation muséographique et refonte du circuit permanent du musée (délibération du 25 septembre 2025) :

Imputation	Libellé	Montant budget 2025	Autorisation 2026 (1/3 du budget 2025)	Autorisation souhaitée en 2026
2031.3140	Immobilisations incorporelles	69 197,40 €	23 065,80 €	23 000 €
2313.3140	Constructions	255 194,47 €	85 064,82 €	85 000 €
TOTAL		324 391,87 €	108 130,62 €	108 000 €

Opération 0579 – Construction d'un bâtiment labellisé – structure d'entraînement et de formation du BMX (délibération du 03 juillet 2025) :

Imputation	Libellé	Montant budget 2025	Autorisation 2026 (1/3 du budget 2025)	Autorisation souhaitée en 2026
2031.3000	Immobilisations incorporelles	50 000 €	16 666,67 €	16 500 €

Opération 0773 – Sauvegarde d'une maison à colombages (délibération du 03 juillet 2025) :

Imputation	Libellé	Montant budget 2025	Autorisation 2026 (1/3 du budget 2025)	Autorisation souhaitée en 2026
2031.0200	Immobilisations incorporelles	90 000 €	30 000 €	30 000 €
2312.0200	Agencement et aménagement de terrain	352,80 €	117,60 €	0 €
2313.0200	Constructions	9 647,20 €	3 215,73 €	3 000 €
TOTAL		100 000 €	33 333,33 €	33 000 €

Ces crédits seront inscrits au Budget Primitif 2026 du budget principal Ville lors de son adoption.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'autoriser Madame la Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, hors autorisations de programme, ci-dessus proposées avant l'adoption du Budget Primitif Ville à hauteur de 491 000 € ;
- d'autoriser Madame la Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement correspondant aux quatre autorisations de programme dans la limite d'un montant de crédits de paiement de 198 064 € ;
- d'inscrire les crédits au Budget Primitif 2026 du Budget principal de la Ville.

Le Conseil municipal, après délibération,
ADOPTE les propositions de M. le Rapporteur, à la majorité des suffrages exprimés (25) :

- Pour : 24
- Contre : 1 (Pierre-Michel MARCH)
- Abstention : 0
- Ne prend pas part au vote : 0



Pour extrait conforme,
La Maire,
Conseillère régionale,
Françoise MESNARD

Hibouye
La Secrétaire de séance,
Myriam DEBARGE

Cette décision pourra faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.